

AVIS
D'APPEL D'OFFRES SC2024-01

**CONSTRUCTION D'UN TOIT
DE PATINOIRE AU PARC DES ÉPERVIERS
VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour la construction d'un toit sur une patinoire extérieure réfrigérée située au Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaine.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **jeudi 11 janvier 2024** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention «**Appel d'offres SC2024-01 – Construction d'un toit de patinoire au Parc des Éperviers**» et le nom du soumissionnaire, dûment remplies sur le formulaire de soumission fourni à cet effet. Les soumissions doivent être rédigées en français et inclure tous les documents demandés.

Les soumissions devront être reçues au service du Greffe à l'Hôtel de Ville situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8, **au plus tard à 14h30 le jeudi 8 février 2024** où elles seront ouvertes immédiatement après 14h30.

Le présent appel d'offres est assujetti aux accords ALEC et ACCQO.

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information, vous devez communiquer avec Monsieur Éric Duchesneau, Directeur des services communautaires, à l'adresse courriel suivante : educhesneau@ndip.org ou par téléphone au (514) 453-4128 poste 7225.

Fait à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 10 janvier 2024.

Catherine Fortier-Pesant
Directrice des services juridiques et greffière